

SYNDICAT DES EAUX DE LA PRESQU'ILE DE GENNEVILLIERS
COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2018 à 17H00

Finance locale
Décision Budgétaire
Rapport d'Orientaion Budgétaire

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

- Vu l'article L.2312 du Code Général de Collectivités Territoriales,
- Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Considérant que le débat d'orientation budgétaires permet d'informer le Conseil d' Administration des choix retenus pour le prochain projet de budget,

Considérant la loi 11°2015-991 venant étoffer les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires et plus particulièrement sur la présentation d'un rapport sur les orientation

Le Conseil Syndical,

DEBAT des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport de présentation

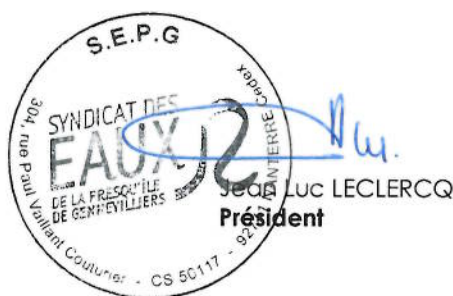
APRES en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE des Orientations Budgétaires de l'exercice 2018,

DIT que l'examen du Budget pour l'année 2018 devra intervenir sous un délai de deux mois maximum

DIT que la présente délibération ainsi que le Rapport de présentation sur les Orientations Budgétaire seront transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

DIT que le rapport sera mis à disposition du public sur le site internet du Syndicat et consultable au siège du SEPG.



Certifie exécutoire la présente délibération
compte tenu de sa transmission
en préfecture le :
et son affichage le :



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Les années 2016-2017 ont été marquées par la mise en œuvre des lois NOTRe et MAPTAM, qui ont confié la compétence EAU aux Établissements Publics Territoriaux selon un premier mécanisme de substitution puis d'adhésion directe. En plus par son décret d'application n°2016-841, les collectivités comme le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers ont obligation d'établir un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Celui-ci doit présenter les orientations pour l'année à venir, en termes de dépenses et de recettes, tout en donnant une vision prospective (pluriannuelle), que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Ce rapport doit également, dans le cas de la strate administrative du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, présenter la structuration de l'effectif, ses évolutions et la gestion prévisionnelle de ses ressources. Enfin, le rapport doit présenter la vision durable des projections financières de l'EPCI.

Bilan 2016-2017 :

Les deux dernières années ont permis au syndicat d'avancer dans sa propre structuration, afin de pouvoir concrétiser les orientations politiques, tout en organisant ses propres activités :

- Les services techniques sont montés en puissance (recrutement d'un deuxième Chargé d'Opérations) et ont structuré l'intervention du syndicat sur son territoire via l'édition d'un guide technique et administratif. C'est ainsi que le SEPG est maintenant partie prenante dans les grandes opérations structurantes du transport public francilien (EOLE, T&, SGP), dans les opérations de développement urbain (EPADESA, ZAC) mais également dans les opérations d'aménagement des communes (principalement dévoiement de réseaux). C'est ainsi que le SEPG est acteur dans plus d'une trentaine d'opérations de toutes tailles.
- Les missions Environnement et Communication se sont aussi structurées autour d'une Responsable et d'un stagiaire puis d'une alternante. La mission Zéro Phyto, que ce soit sur ces aspects administratifs ou pédagogiques, donne pleine satisfaction à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie mais également aux usagers du syndicat.
- La mise en routine du site internet et l'animation de la présence digitale est maintenant effective et permet un premier rayonnement du syndicat auprès de ses usagers. Le partage des événements est un axe qui marche très bien et qui permet efficacement de faire valoir l'approche environnementale/protection de la ressource auprès des usagers.
- Encore sollicité sur 4 rapports d'observations, le syndicat a continué son travail d'échanges/de justifications auprès de la CRC et de la CDC au sujet de son étude thématique sur les services publics de l'eau sur la Métropole.
- Pour finir, il a été construit le projet de politique de Gestion Patrimoniale, projet ambitieux de parfaite connaissance du patrimoine syndical et de son fonctionnement, qui allie approche technique et administrative qui se déploiera dans les 3 années à venir. L'objectif attendu est une programmation optimale des travaux du Syndicat (PPI) mais également un outil d'aide au contrôle d'opportunité des travaux du délégataire.

Le Comité d'installation de janvier 2018, a permis de lancer les grandes orientations de l'année 2018, mais également d'affirmer la montée en puissance du syndicat en désignant 8 Vice-Présidents, tous rattachés à une délégation. Ces nouvelles délégations, passant de 5 à 8, répondent à la multiplicité des sujets traités par le syndicat ainsi qu'à la densité de certaines thématiques.

Le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers aborde une année très importante : la mise en distribution au 1^{er} juillet d'une eau adoucie et l'anniversaire de ses 85 ans. Mais en parallèle le contrôle de la délégation va rentrer dans une nouvelle phase, avec un nouveau formalisme des rencontres et des outils. En plus, l'année 2018 sera consacrée à la négociation du premier avenant triennal.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 présente, sous l'égide des orientations politiques décidées en 2016, les grands projets réalisables par le syndicat.

A. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1. ORIENTATIONS N°1 : LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC,

Après une année d'audit du nouveau contrat et de formalisation des échanges avec le délégataire, le syndicat doit aborder trois activités :

- La mise en place de la mission routinière de contrôle par l'AMO du syndicat
- La négociation des retraites CEB
- La préparation et la réalisation de la révision triennale n°1.

La mise en place de la mission routinière de contrôle de la délégation de service public, s'appuie sur un audit du nouveau contrat réalisé en 2017. Le nouveau formalisme attendu devra renforcer le rôle de pilote au moment des rencontres, entre le délégataire et le syndicat, mais également devra permettre d'entrer plus en profondeur dans les sujets rapportés par le délégataire.

Il est prévu qu'au cours du premier semestre 2018 soit réalisé la négociation avec le groupe SUEZ sur le sujet des retraites CEB. Ce sujet sollicitera les moyens financiers du syndicat au niveau de son accompagnement juridique, par la réalisation d'un audit de fin de contrat (ancien contrat) et dans l'assistance à la rédaction du protocole transactionnel et bien évidemment dans le solde partiel de cette dette de fin de contrat.

Enfin, au 1^{er} juillet 2018 s'activera la clause de révision triennale du contrat de délégation de service public. Ce temps très stratégique devra se préparer à partir de l'audit du nouveau contrat, de l'assistance de l'AMO contrôle de la délégation de service public et par la constitution d'une équipe politique menant les débats de la révision. Le but de cette révision est de « faire apparaître » l'administration dans certains pans du contrat, de retravailler certains points de la répartition du service et sur les modalités pratiques de coordination. Il est gardé à l'esprit de mener ces changements avec le souci de sanctuariser le prix de l'eau actuel (modifications contractuelles économiquement neutres).

Orientations 1 :

Budgétairement, cette politique du contrôle du délégataire est estimée pour l'année 2018 à 187 000€, avec la répartition suivante : 80 000€ pour la première activité, 32 000€ pour la deuxième (hors paiement d'une partie de la dette) et 75 000€ pour la troisième.

2. ORIENTATIONS N°2 : LA CONDUITE DES TRAVAUX RELEVANT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT IMPLIQUANT UNE GESTION PATRIMONIALE EFFICACE ET INNOVANTE

Cette orientation a été largement partagée lors du Comité syndical du 21 novembre 2017. Il s'agit de la feuille de route de la mise en œuvre de la politique syndical pour sa gestion patrimoniale.

La Gestion Patrimoniale s'entend ici comme un outil de gestion et d'aide à la prise de décision s'appuyant sur les données techniques du patrimoine, les données de la délégation et enfin les données administratives (valeur patrimoniale). Une fois cet outil de gestion mis en place, il servira à

mieux mesurer l'opportunité des travaux de renouvellement du délégataire, à construire les PPI du syndicat et enfin à répondre aux obligations imposées aux gestionnaires de biens publics (valeur de l'actif).

En 2018, la Gestion patrimoniale se traduira par la mise en place de l'outil de gestion (133k€), la réalisation des diagnostics structurels des réservoirs (140k€) et l'acquisition de données complémentaires sur le patrimoine syndical pour (315k€). Au total ce sont 580k€ qui devront être consacrés à la gestion patrimoniale.

En parallèle de cela le syndicat mène ses propres opérations, qu'elles soient pour le compte de tiers ou sous MOE du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers. En 2018, il est d'ores et déjà proposé d'inscrire :

- Projets transports :
 - o Extension du tram T1 : 4M de travaux (sur les 6,5M€ totaux)
 - o Création du GPE : 1,4M€ de travaux (sur les 2M€ totaux)
 - o Extension EOLE : 100k€ d'études (sur 1M€ d'opération)
- Projets Urbains :
 - o Opérations connues et sous conventionnement : 1,6M€ (sur les 5,4M€ totaux d'opérations)
 - o Opérations à venir (pluriannuel) : 5M€
- Projets Patrimoniaux :
 - o Étude diagnostic des canalisations d'exhaure : 230k€

Orientations 2 :

Budgétairement en 2018, la politique d'investissement du Syndicat repose sur la première étape de mise en place des outils de la Gestion patrimoniale (580 000€), la continuation des projets de transports publics (5,5M€) et des projets urbains (6,6M€) et des opérations propres au syndicat (230 000€). Néanmoins, ces orientations doivent s'envisager sur un temps long, afin d'étaler plus sincèrement les recettes disponibles du syndicat (programmes d'investissement). C'est ainsi au total une demande budgétaire de 12,9M€ au total)

3. ORIENTATIONS N°3 : LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE S'INSCRIVANT DANS UN CONTEXTE GLOBAL OÙ LA RESSOURCE SE TROUVE DE PLUS EN PLUS MENACÉE

Plusieurs sujets seront développés cette année pour répondre à cette orientation donnant lieu à des actions à court terme (Zéro Phyto), à moyen terme (outil pédagogique sur le cycle de l'eau) et à long terme (inscription des Objectifs de Développement Durable dans les bilans du syndicat).

En 2018, la mission Zéro phyto se concentrera prioritairement sur les maîtres d'ouvrages privés de types bailleurs et entreprises pour répondre aux attentes de l'Agence de l'eau. L'accompagnement et la coordination réalisée pour les collectivités et les établissements publics grâce à notre groupement de commande remporté par la FREDON et l'Agence de l'arbre se poursuivra comme prévu jusqu'en juillet 2020. Enfin nous poursuivrons cette année la sensibilisation du grand public afin d'anticiper l'interdiction réglementaire d'utilisation de pesticides effective au 1er janvier 2019. À noter qu'il s'agit de la dernière année pour laquelle l'Agence de l'eau subventionne l'animation ainsi que les études, formations et le matériel alternatif pour cette thématique zéro phyto. En effet, ces actions ne seront plus fléchées dans le 11ème programme qui débutera en 2019. Il est ainsi formulé ici une demande de 36k€ d'enveloppe budgétaire.

Dans la droite ligne du projet de jardin écologique qui n'a pas encore vu le jour, il est proposé maintenant de prendre en compte le patrimoine industriel public. En effet, il est projeté de réaliser 2

balades sur les parcelles du syndicat : Une sur le cycle de l'eau sur la parcelle des locaux, une sur l'outil industriel (process de potabilisation) sur la parcelle de l'usine. Ce projet de balades doit s'inscrire dans une réflexion plus globale de mise en valeur du patrimoine du SEPG. En effet, les enjeux portent aussi bien sur les éléments de communication à mettre en place que sur la gestion écologique des sites pour diminuer l'impact environnemental du service. Une phase de diagnostics et d'études est nécessaire afin de pouvoir réaliser les travaux et les aménagements des sites par la suite. Les sites du SEPG deviendront ainsi des vitrines et des supports pédagogiques d'un service de l'eau responsable. Ce projet est aujourd'hui estimé à 450k€.

Pour poursuivre cette orientation, en 2018 il sera donc fait un premier fléchage des productions du service public de l'eau sous l'égide des Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU. Les Objectifs du Développement Durable sont le nom couramment utilisé pour parler des dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en septembre 2015 après deux ans de négociation. Il définit 17 objectifs de développement durable :

1. Éradication de la pauvreté ;
2. Lutte contre la faim ;
3. Accès à la santé ;
4. Accès à une éducation de qualité ;
5. Egalité entre les sexes ;
6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ;
7. Recours aux énergies renouvelables ;
8. Accès à des emplois décents ;
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
10. Réduction des inégalités ;
11. Villes et communautés durables ;
12. Consommation et production responsables ;
13. Lutte contre le changement climatique ;
14. Vie aquatique ;
15. Vie terrestre ;
16. Justice et paix ;
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Concrètement, il va s'agir pour le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers de commencer à flécher ses activités selon ces Objectifs du Développement Durable, pour mesurer l'intérêt de ce référentiel unique en Ile de France pour un service de l'eau potable. En première analyse le syndicat est surtout concerné par les objectifs 6, 10, 11, 13 et 17.

Orientations 3 :

Budgétairement, la politique environnementale du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers repose sur l'amplification de la mission Zéro Phyto (36 000€), sur la création de deux balades de mise en valeur du cycle de l'eau et du patrimoine industriel pour en faire un outil de communication et d'exemple (450 000€) et enfin par un premier fléchage Objectifs du Développement Durable des activités du syndicat.

4. ORIENTATIONS N°4 : LA POLITIQUE SOCIALE DU SYNDICAT ET LA COOPÉRATION A L'INTERNATIONALE

Ce volet recouvre un champ très important des missions dans lequel le Syndicat doit continuer à s'investir. Ainsi par le biais du pilotage du fond éco-solidaire prévu au contrat, une politique sociale cohérente a été définie en 2017 pour répondre aux besoins aux publics de son territoire.

Le SEPG contribue déjà depuis de nombreuses années au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) des Hauts-de-Seine géré par le Département. Les aides sont alors conditionnées à plusieurs critères et sont réservées aux abonnés directs du service de l'eau ce qui exclut les habitants logés en habitat collectif.

À partir de 2018, dans le but d'élargir le nombre de bénéficiaire des aides à la fourniture d'eau, un montant de 190 000 € est octroyé et réparti entre les dix Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des Communes membres du SEPG selon le taux de pauvreté et la richesse de la ville. Selon les modalités inscrites dans la convention, une partie du budget sera attribuée aux foyers étant dans l'incapacité de payer leur facture d'eau. L'autre partie sera consacrée à des actions de sensibilisation préventives afin d'anticiper les difficultés des familles : diagnostics individuels des logements, animations pour l'apprentissage des écogestes, etc. L'articulation indispensable entre l'accompagnement individuel et les actions collectives garantie à la fois la cohérence et la durabilité du soutien apporté. Les locataires non abonnés directement au service de l'eau (via les bailleurs), les propriétaires ainsi que les copropriétaires pourront maintenant bénéficier de ces aides après une évaluation réalisée par un travailleur social. Les aides et actions réalisées par les CCAS feront l'objet d'un bilan présenté au syndicat et à son délégataire.

L'optimisation du dispositif Eco solidarité repose sur une collaboration énergique entre les différents acteurs locaux impliqués : centres sociaux, associations, bailleurs, etc. qui permettra de déployer un véritable réseau de solidarité pour un accès responsable pour tous à l'eau.

Le SEPG clôture, en ce début d'année 2018, l'aide d'urgence apportée de 30 000€ à Solidarité Internationale pour reconstruire les accès à l'eau dans la région sud d'Haïti après le passage en fin d'année dernière d'un ouragan. Afin de poursuivre son objectif de solidarité, grâce à des partenariats et des projets durables, le SEPG doit définir plus précisément sa politique de soutien à l'international. Un stagiaire pourrait se saisir de cette mission sur une durée de 2 à 3 mois.

Orientations 4 :

Budgétairement, la politique sociale du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers repose sur la mise en routine du fonctionnement du fond éco-solidaire et par la continuité de la participation à l'aide internationale (50 000€).

5. ORIENTATIONS N°5 : UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DANS SA RELATION À L'USAGER AVEC LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE ET D'OUTILS DE COMMUNICATION

En 2018, le SEPG fête ses 85 ans et inaugure son unité de décarbonatation collective. C'est l'occasion idéale pour marquer les esprits et communiquer sur les valeurs de notre service public de l'eau. Un plan de communication spécifique prendra fin lors de l'évènement qui aura lieu le mercredi 27 juin. Différents outils print et digitaux seront élaborés pour l'occasion et continueront à être diffusés par la suite. Une exposition photos retraçant l'histoire du SEPG sera créée et pourra être utilisée à plus long terme. Le budget prévisionnel est estimé à 117k€.

Pour continuer à construire et à formaliser sa stratégie de communication, le syndicat doit se doter d'un marché d'accompagnement. Cette stratégie devra poser les jalons de l'acquisition d'une nouvelle renommée, établir des relais d'informations (relations presses) et accompagner le syndicat dans ses émissions de communiqués de presse. Le SEPG doit retravailler en priorité sa charte graphique pour affirmer une identité moderne grâce à une meilleure cohérence des supports de communication externes et internes. Il s'agit de disposer d'outils opérationnels manquant actuellement. Ce projet nécessiterait un budget total estimé à 105 k€.

Le SEPG doit également poursuivre sa politique d'éducation et de pédagogie envers les scolaires et le grand public pour rappeler les éléments fondamentaux du service public et du grand cycle de l'eau. Pour cela, un projet d'exposition pédagogique itinérante dans les communes est en cours d'étude. Enfin, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers doit continuer à être de plus en plus présent sur son territoire en soutenant ses communes membres dans leurs événements ou en animant ses propres événements. C'est ici une enveloppe prévisionnelle de 60 k€ qui est demandée.

Orientations 5 :

Budgétairement, la stratégie de communication et d'événements du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers repose sur la célébration de la décarbonatation et des 85 ans (117 000€), par l'affirmation de notre identité (105 000€) et par la dotation d'outils pédagogiques et événementiels (60 000€). En 2018, c'est 282 000€ de budget qui pourrait être consacrés à la stratégie de communication.

6. ORIENTATION N°6 : UNE ADMINISTRATION QUI CONTINUE DE SE CONSTRUIRE

Pour continuer à construire l'administration du SEPG, plusieurs projets sont à lancer en 2018 pour répondre à l'accroissement d'activité et aux franchissements des différents seuils structurants (effets taille).

Tout d'abord, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers est gestionnaire d'une partie du parc immobilier (le siège du syndicat notamment) et risque, suite à la révision triennale, d'avoir des frais de maintenance obligatoire relevant des obligations du propriétaire (entretien des systèmes de sécurité et de défense incendie, ascenseurs, etc.). Donc il faut sur le budget 2018 prévoir une enveloppe correspondante de 60k€.

L'équipe du syndicat va encore s'agrandir en 2018, avec la création de 2 postes, et continuer à accueillir des stagiaires et alternants. Aujourd'hui la configuration des bureaux ne convient plus et les adaptations fonctionnelles ne sont plus suffisantes. Il faudra donc faire évoluer le cloisonnement des bureaux, renforcer l'architecture informatique (Cf. projet e-administration) et s'assurer des bonnes conditions de travail des agents (air, bruit, ondes). Il est prévu ici une enveloppe d'environ 150k€.

Comme introduit préalablement, en 2018 le syndicat doit faire une grande avancée technologique : continuer son engagement sur la dématérialisation. Ce projet revêt 2 aspects : la dématérialisation des flux de facturations (obligation réglementaire) et la numérisation de l'administration du service. Pour le premier point il s'agit surtout de doter le syndicat de passerelles numériques sécurisées entre les services de l'État et le syndicat. Cela se traduira par l'achat d'options dans notre logiciel financier et de signature électronique. Mais il est proposé d'aller encore plus loin en construisant une véritable dématérialisation de la tenue des instances, à savoir créer des bureaux virtuels pour les délégué.e.s

afin de pouvoir recevoir les documents rapidement, travailler dessus dès la réception, et avoir avec eux lors de la tenue des instances leurs propres documents annotés. Les avantages facilement mesurables sont : le gain de temps (24h) sur l'envoi des dossiers en papier, l'économie réelle en termes de frais d'édition et de postage, et enfin que chaque délégué puisse à tous moments avoir sa propre bibliothèque de documents. À cela sera rajouté la question d'une plateforme collaborative pour les projets complexes (bibliothèque numérique partagée avec nos partenaires et notre délégataire). Ce sera également l'occasion de mettre en place le parapheur numérique pour permettre à chaque vice-président de signer ses engagements à distance. Très concrètement il s'agit de doter le syndicat de petites applications, d'achats d'espaces de stockage et d'augmenter la capacité de connexions simultanées dans notre salle du comité. Il est estimé une enveloppe budgétaire de 70k€.

Enfin, en 2018 l'équipe du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers va franchir le seuil de 10 agents permanents. Ce seuil, au-delà de sa représentation symbolique, doit nous amener à formaliser un peu plus la reconnaissance des agents impliqués, les conditions d'accueil des nouveaux et créer des temps pour bâtir à la fois l'esprit d'équipe et la culture de notre entreprise. Il sera donc, à l'aide d'un AMO, mené une mission pour mettre en place la nouvelle rémunération (RIFSEEP), étudié les possibilités de rattachement à un COS nationale (ou de nos villes membres) et il sera conçu un temps de « construction collective ». Il est demandé ici une enveloppe de 15k€

Orientations 6 :

Budgétairement, la construction de l'administration du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers repose sur l'éventuelle adaptation contractuelle du régime de mise à disposition des locaux (60 000€), par l'adaptation des locaux professionnels (150 000€), par la mise en œuvre de l'E-Administration (70 000€) et enfin par la mise en place d'un cadre professionnel/statutaire mise à jour (15 000€). En 2018, c'est 295 000€ de budget qui pourrait être consacrés à la continuation de la construction de l'administration.

B. L'ÉCONOMIE DU SERVICE DE L'EAU

1. LE PRIX DU L'EAU

Au 1^{er} janvier 2018, le prix du service de l'eau potable pour l'utilisateur est de 1,3787€HT/m³ avec un abonnement (diamètre 15mm) de 12,12€HT. Ainsi, au total, le coût du service pour les usagers du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers est de **1,56€TTC/m³, incluant l'abonnement et la TVA à 5,5%**. Par comparaison, le prix du m³ du Syndicat des Eaux d'Île de France est de 1,64 €TTC/m³, soit 5,13% plus cher que le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers.

Il faut noter ici que ce prix correspond à la mise en distribution à partir du 1^{er} juillet d'une eau adoucie, à l'inverse du Syndicat des Eaux d'Île de France. Donc le service du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers reste très concurrentiel, tout en étant le seul service francilien distribuant une eau adoucie à plus de 610 000 habitants.

2. LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service sont composées de plusieurs paramètres :

- **Les recettes issues de la délégation :**

- Les loyers : pour exploiter le service de l'eau sur notre territoire, le syndicat met à disposition du délégataire, contre loyer, un ensemble de bâtiments (magasin, centre techniques, bureaux, logements). De cette mise à disposition, en 2018, le syndicat tirera une recette de **740 000€**.
 - Les achats d'eau : Pour compléter les capacités de production de l'usine du Mont Valérien, il est imposé au délégataire d'acheter de l'eau en gros au syndicat. Le volume minimum d'achat est de 15M de m³. Ainsi, pour l'année 2018, il est attendue une recette totale de **17 400 000€**.
 - Le fond de performance : Dans son contrat, le délégataire a des obligations de performance (technique, serviciel, écologique) qui conditionnent l'attribution d'une rémunération complémentaire. Aux regards des conditions contractuelles de dotations et d'attribution, le fond doté annuellement se répartit en fin d'exercice selon les niveaux d'atteinte des critères de performance. Ainsi, sur le total de 600k€ de fond, le délégataire pourrait espérer atteindre 75% de ses objectifs, attribuant ainsi au syndicat une recette complémentaire de **150 000€**.
- **Les autres recettes :**
- Les subventions aux études et travaux : Dans le cadre des travaux issu du Schéma directeur du système d'alimentation en eau potable, le syndicat sollicitera les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. En 2017, lancement des premières études, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers attend de la part de l'Agence, des subventions à hauteur **50 000€**.
 - Les subventions Zéro Phyto : Dans le cadre du conventionnement de l'animation de la mission zéro phyto, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers attend à la fois une subvention de fonctionnement et des aides pour accompagner les différents projets. Il est ainsi attendu une aide totale de **36 000€**.
 - Le remboursement d'opérations portées pour le compte de tiers : étant Maître d'ouvrage pour le compte de tiers dans le cadre des projets « partenaires », le Syndicat portera des études et des travaux de dévoiement et/ou d'extension. Ces travaux ne relevant de « l'intérêt » du service, ils seront intégralement remboursés. Il est attendu ici, selon les avancées des opérations, un remboursement) hauteur de **2 500 000€**.

Les recettes syndicales attendues pour l'année 2018 s'élèvent à 20,9M€, comprenant des recettes tirées du contrat de délégation de service public (18,29M€) et de subventions (86 000€) et de remboursements (2,5M€)

3. L'ENDETTEMENT DU SYNDICAT

La dette du syndicat se compose de remboursements de 3 emprunts : 2 emprunts Agence de l'Eau Seine-Normandie (à taux 0) et un emprunt Caisse d'épargne. Le tableau ci-dessous synthétise les données financières de ces emprunts.

Prêteur
Date d'encaissement
Année 1 ^{ère} échéance
Durée
Taux
date échéance
MONTANT DU PRÊT EN EUROS
Nbre de Jours
Capital restant du
AMORTIS D 167
AMORTIS D1641
INTERETS D 66111
INTERETS
ANNUITE
ICNE D 66112 - R7622
Capital restant dû au 31 déc

2018			
A.F.B.S.N.	A.F.B.S.N.	C.Epargne	
10-oct.-06	31-juil.-09	25-nov.-10	
2007	2009	2011	
15	15	15	
		3,30	
10-oct	31-juil	25-nov	
223 360,00	55 840,00	1 100 000,00	
		35,00	
59 562,66	22 335,97	652 648,38	734 547,01
14 890,67	3 722,67		18 613,34
		72 616,79	72 616,79
		21 537,40	21 537,40
		19 443,49	19 443,49
14 890,67	3 722,67	21 537,40	40 150,74
		2 093,91	2 093,91
		-2 319,45	-2 319,45
44 671,99	18 613,30	580 031,59	643 316,88

Ainsi, Le syndicat remboursera au titre de l'année 2018 un capital de 112 767,20€, composé de 88 910,32€ de remboursement de capital (18 613,33€ pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 70 296,99€ pour la Caisse d'épargne) et d'intérêt de la dette de 21 537,40€.

4. LES RESSOURCES HUMAINES

Suite aux dernières décisions, le Syndicat a, à son tableau des effectifs, 8 postes permanents et 1 poste non permanent (apprentie en alternance). Il s'agit de 8 postes de catégorie A et 1 poste de catégorie C. Pour compléter la description des données salariales du syndicat, aujourd'hui, sur les 8 postes pourvues, la parité est totalement respectée.

Sur les 8 agents en postes aujourd'hui au syndicat, 1 est mis à disposition par la ville de Suresnes, 3 sont titulaires de la fonction publique territoriale, 2 sont contractuels, 1 est titulaire de la fonction publique hospitalière et 1 poste d'alternant.

Suite à la démission de la Chargée de la commande publique, un poste est aujourd'hui non occupé.

En novembre 2017, lors de la présentation de la feuille de route des Services techniques, il a été acté de la création d'un poste supplémentaire de Chargé(e) d'Opération (Ingénieur travaux, catégorie A). Puis, par absolue nécessité de service (suite à un arrêt maladie), afin de s'assurer de la continuité de fonctionnement du service, il est créé un poste de Gestionnaire Comptable et budgétaire (catégorie B).

Ainsi, en termes de prospection, la masse salariale du syndicat reste très bien maitrisée, puisqu'elle ne représente que 2,8% des charges totales de fonctionnement.

C. CONCLUSIONS ET PROSPECTIVE

Les deux années passées ont été marquées surtout par le contexte réglementaire qui a grandement évolué (lois MAPTAM et NOTRe), mais par aussi la volonté forte de faire monter en puissance le syndicat. Le ROB 2018 marque à nouveau cette volonté du syndicat d'assumer et de revendiquer son rôle d'autorité organisatrice importante en Ile de France, autour notamment de son anniversaire des 85 ans.

Ainsi, suite aux orientations politiques fixées, le ROB 2018 se compose des orientations suivantes :

- **La politique de contrôle du contrat de délégation de service public** est estimée pour l'année 2018 à 187 000€, avec 80 000€ pour mettre en œuvre le pilotage quotidien du délégataire, avec 32 000€ pour mener la négociation retraite CEB et avec 75 000€ pour réaliser la révision triennale n°1.
- **La conduite des travaux relevant de la Maitrise d'ouvrage du Syndicat impliquant une gestion patrimoniale efficace et innovante** repose sur la première étape de mise en place des outils de la Gestion Patrimoniale pour 580 000€, sur la continuation des opérations de transports publics, pour 5,5M€, et d'urbanisme, pour 6,6M€ et sur les opérations propres au syndicat, pour 230 000€.
- **La politique environnementale du syndicat, s'inscrivant dans un contexte global où la ressource se trouve de plus en plus menacée**, repose sur l'amplification de la mission Zéro phyto pour 36 000€, sur la création de deux balades de mise en valeur du service pour 450 000€ et enfin par le premier fléchage Objectifs du Développement Durable des activités du syndicat.
- **La politique sociale du Syndicat** sollicitera le fond Eco-solidaire de la délégation de service public (190k€).
- **Pour l'action internationale**, le syndicat se dotera d'une enveloppe de 50k€ pour apporter d'éventuelles aides d'urgence et pour concrétiser des partenariats à moyen terme, avec l'aide d'un.e stagiaire.
- **La plus grande implication dans sa relation à l'usager avec le développement d'une stratégie et d'outils de communication** sera un axe fort en cette année d'anniversaire et de mise en distribution d'une eau adoucie. C'est ainsi 117 000€ de prévu pour l'événement en lui-même, 105 000€ pour affirmer notre identité et 60 000€ pour continuer à développer les outils pédagogiques.
- **La construction de l'administration** va se traduire par l'acquisition éventuelle de missions de gestion de patrimoine pour 60 000€, par la modernisation du cadre de travail (150 000€ pour les bureaux et 15 000€ pour la mise à jour des conditions de travail) pour 165 000€ et par le passage à l'administration numérique pour 70 000€.

Cela doit être mis en face un niveau total de recette attendues pour 2018 de 20,9M€, sans compter les excédents de l'exercice 2016.

Le niveau de masse salariale reste extrêmement bien maîtrisé, autour des 2,9%, conformément aux engagements pris lors du vote du PPI/PPF de 2015. Cela atteste, si besoin est, de la bonne gestion et du correctement positionnement en tant qu'autorité organisatrice s'appuyant sur des missions clairement identifiées et réparties avec son opérateur.

Enfin, pour 2018, le prix du service de l'eau du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers est de **1,56€TTC/m³**, toujours moins cher que le Syndicat des Eaux d'Île de France, et en distribuant une eau adoucie. Le service de l'eau porté par le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers reste solide et son prix maîtrisé et piloté pour de nombreuses années.

